



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n° 326

Salaires minimum hiérarchiques : plus l'inflation et plus les propositions patronales sont basses !

Lors de la réunion mensuelle de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation de la branche des Bureaux d'Études qui s'est tenue le 25 mars 2026, l'ordre du jour était dense. Mais le patronat a ses priorités, celles qui engagent peu mais permettent de faire de la communication.

C'est ainsi qu'il a tenu à aborder tout d'abord la négociation d'un accord sur la transition environnementale. Mais se parer des atours de l'écologie ne fait pas tout ! Encore faut-il mettre sur la table de vraies mesures et des budgets. La négociation ne fait que commencer mais la CGT a déjà mis en avant ses grands axes revendicatifs : pouvoir disposer d'informations sur les répercussions environnementales de l'activité des entreprises en prenant en compte les sous-traitants mais aussi tout ce qui permet le fonctionnement du numérique, dont les installations telecom ; agir pour instaurer la sobriété numérique ; s'attacher à améliorer les conditions de travail et prévoir l'accompagnement des salarié.es.

Le patronat quant à lui a débuté en limitant autant que faire se peut la portée de l'accord sur ce qui relève de la responsabilité individuelle des salarié.es.

Mais c'est surtout les minima conventionnels qui ont fait l'objet de débats nourris. Le patronat, en ordre dispersé, fait une proposition de 300 € bruts annuels pour tout le monde. Avec une telle mesure, il est peu probable de juguler longtemps le problème des niveaux de la grille inférieurs au SMIC. Mais surtout, négociation après négociation, le patronat aborde systématiquement cette négociation en proposant une somme fixe identique pour tout le monde, toujours faible, et instaurant un mécanisme de tassement de grilles implacable.

La CGT a mis en avant le contexte inflationniste, l'érosion des rémunérations réelle et le décrochage de la grille par rapport au SMIC et au plafond mensuel de la sécurité sociale. Nous avons également rappelé que l'absence d'accord l'an dernier et la signature d'accords du même acabit les années précédentes ne pouvaient que produire une perte réelle du pouvoir d'achat des salarié.es de la branche.

Le patronat quant à lui préfère s'étendre sur le partage de la valeur, c'est-à-dire un accord d'intéressement aux résultats de l'entreprise dans la droite ligne de ce qui a été fait sur la participation. Ce troisième point à l'ordre du jour est un piège connu, la ficelle est plus qu'éliminée, mais produit toujours son effet. Négocier ce type d'accord en même temps que les salaires est une porte de sortie commode pour le patronat qui affiche des velléités d'accorder aux salarié.es quelque chose d'hypothétique, qu'ils n'auront probablement que dans peu de cas et qui ne sera pas assujéti aux cotisations. Négocier ce type d'accord plutôt que les salaires permet au patronat de tasser les salaires, transférant sur les salarié.es les contraintes des aléas économiques... et des formules savantes permettant de rendre ce dispositif très peu opérant.

Bien évidemment, la CGT a rappelé ces différents points et n'entend pas laisser ce sujet faire oublier la question qui devient centrale pour nombre de travailleur.es, les salaires.

Quoiqu'en pense le patronat la négociation ne fait que commencer.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « BI BE »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes